



MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 03 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 mai à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

DELIBERATION DL-2024-31

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

Date de la convocation : **26/04/2024**

ABSENTS : M. IANNELLI François, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Ange.

Nb Conseillers afférents au CM : **15**

Nb Conseillers en exercice : **14**

Nb Conseillers présents : **11**

Nb Conseillers représentés :

Quorum : **8**

REPRESENTES :

Le quorum étant atteint, M. FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Attribution d'une subvention à la Coopérative Scolaire au titre de l'année 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil

Considérant l'intérêt pour la commune de participer à la vie associative locale, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à la Coopérative scolaire pour les festivités de fin d'année.

LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de Monsieur le Maire Et après en avoir délibéré

Pour : 11	Contre :	Abstentions :
------------------	----------	---------------

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus énoncée.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME

LE MAIRE

Claude FLORI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20240503-DL-2024-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2024

Publication : 06/05/2024

Le Maire
M. Claude FLORI

